



PAR COURRIEL : 

Québec, le 16 janvier 2025



Objet : Demande d'accès à l'information
Lot 4 374 361

Monsieur 

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 16 décembre 2024 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents que nous possédons concernant le lot cité en objet.

Ensuite, des décisions en lien avec votre requête qui se trouvent dans le dossier numéro **356038**. Vous pourrez les récupérer sur notre site Internet : <https://www.cptag.gouv.qc.ca/rechercher-un-dossier>. Ensuite, vous devez inscrire le numéro ci-dessus et peser sur la touche « Entrée » de votre clavier. Puis, sélectionner « Consulter ». Finalement, en dessous du segment « Progression de la demande », choisir l'onglet « Documents » pour accéder aux fichiers disponibles.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.



Manon Côté

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels



SUIVI DES CONDITIONS

DOSSIER N° 356038 – Excavation Dany Dodier inc.

Décision du 7 mai 2008

Municipalité : Tring-Jonction

Échéance le 7 mai 2013

M.R.C. : Robert-Cliche

Objet de l'autorisation : L'utilisation d'une superficie approximative de 5,5 hectares, incluant le chemin d'accès, afin d'y exploiter une sablière-gravière.

Date du suivi : 24 septembre 2019

Personnes présentes :

- Alys Bernier, étudiante en agronomie
- Claudine Plante, technicienne agricole et forestière

Photos jointes : X

Plan joint : X

Conditions à vérifier :

Conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'autorisation :

1. Le plan de réaménagement soumis au ministère de l'Environnement et de la Faune pour l'obtention du permis d'exploitation doit prévoir un retour à l'agriculture.
2. Cette autorisation est valide pour un délai de 5 ans à compter de la date des présentes.
3. Avant d'entreprendre les travaux de prélèvement, la couche de sol arable devra être enlevée et conservée en tas sur le site afin de servir pour le réaménagement.
4. Le matériau ne devra pas être prélevé à une profondeur inférieure au plancher d'exploitation de l'ancienne gravière sur la partie sud-ouest du même lot original, et la profondeur de l'exploitation doit demeurer à au moins 1 mètre au-dessus de la nappe phréatique.
5. Quand l'exploitation sera achevée sur une superficie de 2 hectares, cette aire devra être nivelée, le sol arable ainsi conservé étendu de façon uniforme, et celle-ci mise en culture ou reboisée; ce qui signifie que la superficie maximale en exploitation sera de 2 hectares.

Résultats :

Condition 2 : Non respectée, car l'autorisation valide pour 5 ans est à échéance depuis le 7 mai 2013 et le site est toujours en exploitation.

Condition 4 : En partie respectée, car le niveau de la nappe phréatique n'est pas demeuré à un niveau supérieur à un mètre par endroit.

Condition 5 : Non respectée, le sol arable n'a pas été conservé et étendu de façon uniforme. Il n'y a pas eu de reboisement n'y de remise en culture.

Au moment de la visite, il est constaté que le site a été réaménagé en partie. Il y a de la végétation naturelle et le plancher est nivelé correctement par endroit. Le niveau de l'exploitation est très près de la hauteur de la nappe phréatique. Il y a de l'eau stagnante et de l'érosion à quelques endroits.

La quantité de sol arable disponible est distribuée inégalement sur le site.

Les pentes sont un peu trop abruptes.

Recommandations :

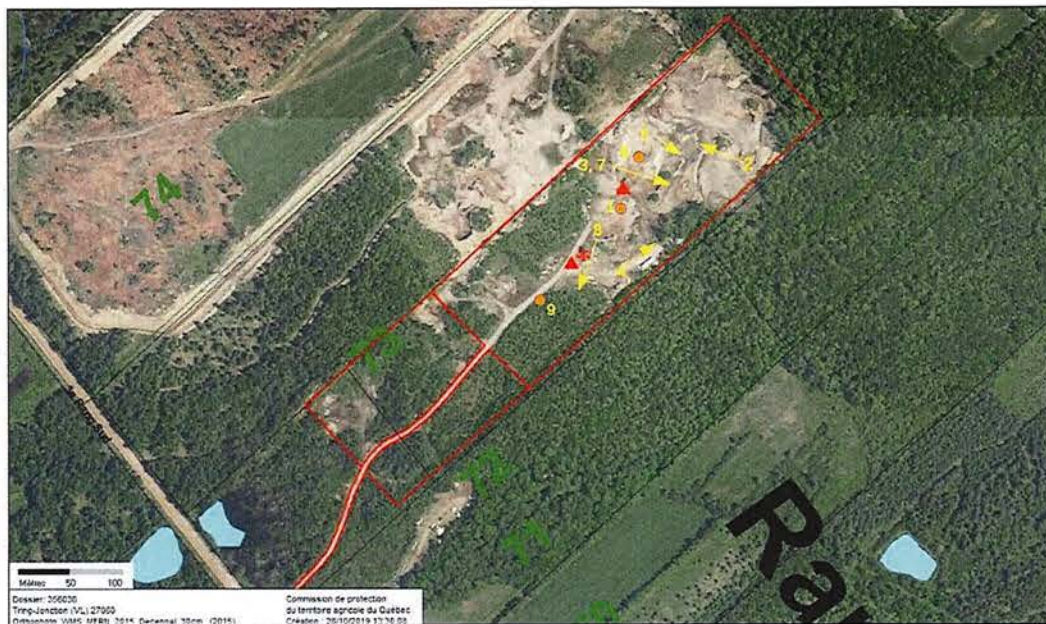
Les correctifs suivants devront être réalisés :

1. Les débris devront être retirés du site.
2. Les pentes devront être inférieure ou égale à 2 :1.
3. Le nivellement devra être complété, le sol arable remis en place et décompacté.
4. Le site devra être remis sous couverture végétale.

Analyste : Claudine Plante, technicienne agricole et forestière

Sous la supervision de Catherine Jacob, agr.

Signature :



Zone autorisée au nord



Orientations des photos



PLAN DU SITE



Photo 1. Variétés de végétation que l'on retrouve en plus grand nombre sur le site.



Photo 2. Érosion.



Photo 3. Érosion.



Photo 4. Chalet, remorque et débris.



Photo 5. Reprise de la végétation naturelle.



Photo 6. Vérification de l'épaisseur de sol arable étendu.



Photo 7. Érosion dans les talus, pentes trop abruptes du côté de la forêt à l'ouest.



Photo 8. Végétation naturelle du côté sud.



Photo 9. Il reste des débris de palettes de bois et de pneus sur le site.

Québec, le 10 octobre 2019

Excavation Dany Dodier inc.
463, Rang 3 Sud
Saint-Jules (Québec) G0N 1R0

Dossier : 381320
Lot rénové : 4 374 361
Cadastre : Cadastre du Québec
Circonscription foncière : Beauce
Municipalité visée : Tring-Jonction

Objet : Fermeture de dossier

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la Commission a procédé à la fermeture du dossier d'enquête ci-haut mentionné.

Nous vous remercions de votre collaboration pour assurer le respect de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Recevez, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

La Commission

MBR/vm

Québec

200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 643-3314 (local)
1-800-667-5294 (extérieur)
Télécopieur : (418) 643-2261
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil

25, boul. La Fayette, 3^e étage
Longueuil (Québec) J4K 5C7
Téléphone : (450) 442-7100 (local)
1-800-361-2090 (extérieur)
Télécopieur : (450) 651-2258

SUIVI

DOSSIER N° : 381 320	NOM : Excavation Dany Dodier inc.
<input type="checkbox"/> Mise en demeure du <input type="checkbox"/> Ordonnance du <input type="checkbox"/> Jugement du 10 juillet 2018 <input type="checkbox"/> Préavis d'ordonnance du <input type="checkbox"/> Décision du <input type="checkbox"/> Avis de non-conformité du	
Procureur	: Me Matthieu Brassard, avocat
Suivi antérieur	: 8 décembre 2017
Nature des vérifications : Vérifier le respect du jugement de la Cour supérieure rendu le 10 juillet 2018.	
Résultats : Le 27 septembre 2019, j'ai effectué une visite des lieux en compagnie de monsieur Dany Dodier. J'ai pris des photographies et des mesures à l'aide d'un appareil GPS d'une précision d'environ 4 mètres. J'ai constaté les éléments suivants :	
<ul style="list-style-type: none">• Il n'y a plus de machineries en lien avec l'exploitation de gravière/sablière sur le site.• Le site a été nivelé, à l'exception des pentes aux extrémités.• Il n'y a plus d'accumulation de sable et de graviers.• Le sol arable a été étendu et le site est revenu sous couverture végétale.• Il y a des roches à plusieurs endroits, mais le reste du site est recouvert de terre.• Le site n'a pas été reboisé ou mis en culture.	

DOSSIER N° : 381 320

NOM : Excavation Dany Dodier inc.

P-1 : Photographies prises le 27 septembre 2019

P-2 : Plan synthèse

Lors de ma visite des lieux, monsieur Dany Dodier m'a mentionné les éléments suivants :

- «Qu'il a adouci les pentes aux extrémités pour que ça se fusionne naturellement avec le reste du site.
- Que le site a été rempli de bonne terre et que c'est naturel qu'à quelques endroits il y ait des roches sur cette terre.
- Qu'il planifie avoir un élevage de bœufs sur le site, mais il attend que la Commission lui confirme que le dossier sera fermé pour ne pas faire de travaux inutilement.»

Excavation Dany Dodier inc. est toujours propriétaire des lieux visés.

P-3 : Index des immeubles

Pièces :

P-1 : Photographies prises le 4 septembre 2019

P-2 : Plan synthèse

P-3 : Index des immeubles

**Marjorie Plante-Rousseau,
enquêteuse :**



Signature



Vues d'ensemble du site

Photos prises le 27 septembre 2019 par Marjorie Plante-Rousseau

Marjorie Plante-Rousseau



Photos prises le 27 septembre 2019 par Marjorie Plante-Rousseau

Marjorie Plante-Rousseau



Photos prises le 27 septembre 2019 par Marjorie Plante-Rousseau

Marjorie Plante-Rousseau



Photos prises le 27 septembre 2019 par Marjorie Plante-Rousseau

Marjorie Plante-Rousseau



Photos prises le 27 septembre 2019 par Marjorie Plante-Rousseau

Marjorie Plante-Rousseau



Photos prises le 27 septembre 2019 par Marjorie Plante-Rousseau

Marjorie Plante-Rousseau



Photos prises le 27 septembre 2019 par Marjorie Plante-Rousseau

Marjorie Plante-Rousseau



Photos prises le 27 septembre 2019 par Marjorie Plante-Rousseau

Marjorie Plante-Rousseau



Type de sol présent

Photos prises le 27 septembre 2019 par Marjorie Plante-Rousseau

Marjorie Plante-Rousseau

Pièce n° 2

Lot 4374361

Angles de prises de vue



Mètres 20 40 60

Index des immeubles

Circonscription foncière : Beauce	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2019-10-02 11:04
Lot : 4 374 361	Radiations : 2019-09-10 13:19
Date d'établissement : 2011-04-13 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Partie du (des) lot(s) <u>73</u> Canton de Broughton Paroisse de Saint-Frédéric.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2016-05-20	22 322 873	Ordonnance - protection du territoire agricole	Commission Propriétaire	Commission de protection du territoire agricole du Québec Excavation Dany Dodier inc.			

Dossier n° 381 320 Suivi du : 27 septembre 2019

Pièce n° 3 _____